PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Construction du pont de la RD115b sur la Moselle et déconstruction de trois tabliers sur le territoire de la commune de Méréville

Par arrêté préfectoral du 8 mars 2024, le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale formulée par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle relative au projet de construction du pont de la RD115b sur la Moselle et la déconstruction de trois tabliers sur le territoire de la commune de Méréville.

Cette enquête publique d'une durée de 21 jours consécutifs aura lieu du **mardi 2 avril 2024 à partir de 8h30 au lundi 22 avril 2024 inclus à 17h00**, heure de clôture de l'enquête, au sein de la mairie de la commune de Méréville ainsi qu'au siège de la Communauté de communes de Moselle et Madon (712 rue Nicolas CUGNOT - 54 230 NEUVES-MAISONS). La mairie de Méréville est désignée siège de l'enquête publique.

Ces travaux ont pour but de remplacer 3 ponts successifs au-dessus de la Moselle sur la RD115b de Méréville. Cette opération s'inscrit de façon prioritaire dans le programme des ponts sensibles. Les trois ponts présentant des signes de vieillissement importants, le Conseil départemental souhaite leur remplacement par un nouvel ouvrage. Le futur pont sera construit quelques mètres en amont du pont existant. Quant aux ponts existants, seuls les tabliers seront démolis et les appuis existants conservés.

Monsieur Jean-François TRASSART, consultant, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie de Méréville et du siège de la Communauté de communes de Moselle et Madon ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur et indiquées ci-après ;
- sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : https://www.registredemat.fr/pont-mereville
- sur un poste informatique disponible sur rendez-vous à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6, rue Sainte Catherine – 54 000 NANCY) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00). Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :
  par mail : pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr
  par téléphone : 03 83 34 22 65

Toute personne peut demander à obtenir des informations complémentaires sur le projet auprès du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle selon l'une des modalités suivantes :

- par courrier : Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Direction Infrastructures et Mobilité, à l'attention de Monsieur Pascal TEMPEL – 48, Esplanade Jacques Baudot – C.O. 90019 – 54035 NANCY CEDEX
- par mail *diratdrpso@departement54.fr*

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Méréville– À l'attention de Monsieur Jean-François TRASSART, commissaire enquêteur - 8, Grande Rue - 54 850 Méréville ;
- sur le registre d'enquête disponible au sein des collectivités énumérées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par les commissaires enquêteurs précisées ci-après ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
  https://www.registredemat.fr/pont-mereville
- par courrier électronique : *pont-mereville@registredemat.fr*
- directement auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

Lieux des permanences	Dates des permanences	Heures des permanences
Mairie de Méréville	mardi 2 avril 2024	15h00 à 17h00
Mairie de Méréville	samedi 13 avril 2024	9h30 à 11h30
Siège de la Communauté de communes Moselle (à Neuves - Maisons)	mercredi 17 avril 2024	13h00 à 15h00
Mairie de Méréville	lundi 22 avril 2024	15h00 à 17h00

Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra en présence du commissaire-enquêteur et des représentants du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle le **lundi 8 avril 2024 de 18h30 à 20h30** à la salle polyvalente de la mairie de Méréville (8, Grande Rue - 54 850 Méréville).

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête selon les modalités suivantes :

– aux collectivités mentionnées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
– à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, rue Préfet Claude Erignac – 54 000 NANCY – direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie – bureau des procédures environnementales et foncières)
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Rapports et conclusions des commissaires-enquêteurs »)

À l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Meurthe-et-Moselle pourra accorder ou refuser la demande d'autorisation environnementale, présentée par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.